

Journée internationale de l'avocat en danger (24 janvier)

La Journée internationale des avocats en danger est une initiative du Conseil National des Barreaux, de l'Institut des droits de l'homme des avocats européens (IDHAE), des Avocats européens démocrates (AED), d'Avocats sans frontières (ASF), de Défense sans frontière - avocats solidaires (DSF-AS) et de l'Observatoire international des avocats en danger (OIAD).

Cette année, la 9^{ème} Journée internationale des avocats en danger était consacrée aux avocats en Turquie. C'est la deuxième fois (après 2012) que cette journée porte sur les avocats turcs, qui sont depuis de nombreuses années dans une situation difficile.

Depuis les années 1990 et l'assassinat de plusieurs avocats en Turquie, la situation ne s'est pas améliorée. En 2011, ce sont environ 50 avocats qui ont été arrêtés pour avoir assuré la défense d'Abdullah Öcalan, fondateur du Parti des Travailleurs du Kurdistan (PKK) arrêté en 1999 et condamné en 2002 à la prison à vie. Certains de ses avocats ont été détenus pendant plus de deux ans et demi ; leur procès est toujours en cours. En janvier 2013, une autre arrestation de masse a touché l'association des avocats progressistes (CHD) : 22 avocats ont été détenus de 9 à 14 mois. Ces deux vagues d'arrestations ont été suivies par de nouvelles opérations à l'encontre de 12 avocats en 2016. Deux avocats de l'association des avocats pour la liberté (ÖHD) ont été emprisonnés pendant plus de 6 mois ; d'autres membres de cette association sont toujours sous le coup d'enquêtes.

La tentative de coup d'Etat de juillet 2016 a amorcé un renforcement de la répression à l'égard des avocats ; selon le Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies, en 2017, 570 avocats avaient été arrêtés, 1470 faisaient face à des poursuites, et 79 avaient été condamnés à de longues peines de prison. Ces avocats sont généralement accusés d'appartenance ou de soutien à des groupes terroristes ou au mouvement Gülen. Les décrets adoptés à la faveur de l'état d'urgence ont permis au pouvoir de dissoudre des organisations d'avocats telles que l'organisation des avocats progressistes (ÇHD), les avocats pour la Liberté (ÖHD) ou l'association des avocats de Mésopotamie (MHD). Les poursuites pénales à l'encontre des avocats sont lourdes de conséquences : interdiction de représenter leurs clients dans certains dossiers politiques, contrôle judiciaire avec interdiction de voyager, etc. Pour la seule année 2018, ce sont plus de 100 avocats qui ont été condamnés.

A l'occasion de l'édition 2019 de la Journée internationale de l'avocat en danger, des manifestations en robe ont eu lieu dans plusieurs villes françaises. A Paris, elle a eu lieu devant l'ambassade de Turquie, en présence de Marie-Aimée Peyron et de Basile Ader, respectivement Bâtonnier et Vice-Bâtonnier du Barreau de Paris. Le Barreau de Lyon en a fait de même devant le consulat de Turquie. Des actions ont également eu lieu à Istanbul, Antalya, Bordeaux, Montpellier, Bruxelles, Madrid, Barcelone, Londres, Aberdeen, Rome, Venise, Vienne, Berlin, Hambourg, Amsterdam, La Haye, New York, Vancouver, Athènes, et Manille.

L'OIAD tient à remercier les avocats qui se sont mobilisés à l'occasion de cette journée, et réaffirme sa pleine solidarité avec les avocats victimes de la répression étatique en Turquie.

Pour plus d'informations sur la situation des avocats en Turquie :

Vous trouverez sur notre site internet le rapport (en anglais) d'une mission d'observation conjointe de l'OIAD et de l'Association Italienne des Avocats Démocrates au procès de 18 avocats turcs accusés de propagande terroriste, qui s'est tenu à Istanbul le 8 novembre 2018 : <http://www.protect-lawyers.com/oiad-content/uploads/2019/02/report-doc-ohp-8-nov.pdf>

Conférence du Consiglio Nazionale Forense sur les avocats en danger

A l'occasion de la Journée internationale de l'avocat en danger (24 janvier), avait lieu au siège du Consiglio Nazionale Forense (CNF), à Rome, une conférence au cours de laquelle M^e Benan Molu, avocate turque spécialisée en droit international, a évoqué la situation des avocats dans son pays. Cette conférence, à laquelle participait l'OIAD, a été inaugurée par une allocution de M^e Andrea Mascherin, Président du CNF.

Me Roberto Giovane di Girasole, membre de la Commission des Relations internationales et de la Méditerranée du CNF, et Me Barbara Spinelli, de l'Association italienne des avocats démocrates (ANGD), ont présenté un manuel dont ils sont les auteurs, portant sur les missions internationales d'observation de procès, à l'instar de celle qui s'est déroulée au procès de 18 avocats turcs à Istanbul, le 8 novembre 2018, et dont le rapport est disponible sur le site de l'OIAD.

La conférence du CNF peut être visionnée à l'adresse suivante :

https://www.youtube.com/watch?v=pwu6A1_EOgU&t=5149s

Alertes de l'OIAD

L'OIAD s'est récemment fait le porte-voix de quatre avocats dont la situation est vivement préoccupante. Le premier est un confrère égyptien dont la vie est actuellement menacée ; le second, un confrère criméen qui subit un harcèlement politico-judiciaire visant à l'empêcher d'exercer.

➤ Egypte : M^e Massoum Marzouk

M^e Marzouk est un avocat connu pour sa défense des droits de l'homme en Egypte et son opposition au régime du président Abdel Fattah al-Sissi. Il a maintes fois dénoncé la politique d'arrestations arbitraires et de disparitions forcées menée par ce dernier.

En 2016, il remporte une bataille juridique contre l'Etat en obtenant du Tribunal administratif l'annulation, confirmée en appel, d'un traité transférant deux îles égyptiennes à l'Arabie Saoudite. En août 2018, après avoir proposé sur Facebook la tenue d'un référendum sur l'action politique du régime, Me Marzouk est arrêté à son domicile. Cette arrestation sans mandat et sur ordre du chef des renseignements intérieurs (M. Abbas Kamel, ancien chef de cabinet du président al-Sissi). Il est détenu depuis le 23 août à la prison de Torah, au Caire. Aucun procès n'a eu lieu et aucune date d'audience n'a été communiquée à ce jour. Son état de santé est très préoccupant et, face à l'inaction coupable des autorités égyptiennes, il est aujourd'hui en danger de mort.

Pour en savoir plus : <https://www.protect-lawyers.com/fr/avocat/egypte-massoum-marzouk/>

➤ Crimée : M^e Emil Kurbedinov

M^e Emil Kurbedinov est un avocat criméen qui s'est illustré par son combat en faveur des droits de l'homme, notamment dans la défense des Tatars de Crimée. Le 18 décembre 2018, il a fait l'objet d'une directive de la division du Ministère de la Justice de la Fédération de Russie en Crimée visant à son exclusion du Barreau central de Crimée. Cette directive, qui constitue une grave ingérence de l'exécutif russe, est lourde de conséquences pour M^e Kurbedinov car elle entraînera à terme la déchéance de son statut d'avocat.

Pour plus de détails : <https://www.protect-lawyers.com/fr/avocat/emil-kurbedinov/>

➤ **France : M^e William Bourdon**

Avocat spécialiste en droit pénal, notamment des affaires, et fondateur de l'association Sherpa en 2001, M^e Bourdon a représenté l'ONG Transparency International dans l'affaire des biens mal acquis, au terme de laquelle le Vice-président de Guinée équatoriale – et fils aîné du président – Teodorin Obiang Nguema a été condamné en 2017.

Le 23 janvier 2019, les autorités équato-guinéennes ont émis un mandat d'arrêt visant 16 personnes dont M^e Bourdon et M. Daniel Lebègue, président de Transparency International. Ce mandat est dénoncé par de nombreuses ONG comme relevant d'une opération de représailles visant à sanctionner les intéressés pour leur rôle dans la condamnation de M. Obiang Nguema en 2017.

Retrouvez notre alerte à l'adresse suivante : <https://www.protect-lawyers.com/fr/un-avocat-anticorruption-francais-vise-par-un-mandat-darret-en-guinee-equatoriale/>

➤ **Iran : M^e Amir Salar Davoodi**

Avocat opposé au régime de Téhéran et très actif sur les réseaux sociaux, M^e Davoodi a défendu de nombreux prisonniers politiques et membres de minorités religieuses ou ethniques. Le 20 novembre, il est arrêté par les services de renseignement. Son domicile et son bureau sont perquisitionnés et certains de ses documents de travail lui confisqués. Bien que les charges pesant contre lui restent floues, son cas a été transmis à un tribunal spécialisé dans les crimes touchant à la sécurité nationale.

M^e Davoodi, dont le lieu de détention a d'abord été gardé secret, n'a pu recevoir aucune visite hormis celle de ses parents. Il n'a pu consulter son avocat ni le médecin de la prison. Il est détenu à l'isolement et des associations de défense des droits de l'homme font état de leurs craintes quant à de possibles actes de torture.

Son cas n'est pas isolé et participe d'une vaste offensive du régime contre les avocats iraniens. Pour en savoir plus : <https://www.protect-lawyers.com/fr/avocat/amir-salar-davoodi/>

Signature par l'OIAD d'une déclaration commune exigeant l'acquittement de l'avocat chinois Wang Quanzhang

M^e Wang Quanzhang est un avocat chinois défenseur des droits de l'homme. Il a notamment défendu les pratiquants de Falun Gong, persécutés par le pouvoir depuis 1999. Le 28 janvier 2019, il a été condamné par un tribunal de la ville de Tianjin à 4 ans et demi de prison et 5 ans de privation de ses droits politiques pour « subversion du pouvoir étatique », notamment pour avoir rédigé des rapports d'investigation sur la situation des droits de l'homme en Chine et pour avoir organisé des manifestations à Jiansanjiang en 2013.

Arrêté en août 2015, il a été détenu *incommunicado* jusqu'à son procès, qui s'est tenu à huis clos ; des actes de torture et de mauvais traitement lors de sa détention sont rapportés par le China Human Rights Lawyers Concern Group (CHRLCG), l'organisation à l'initiative de cette déclaration.

La déclaration commune, à laquelle s'est joint l'OIAD, est disponible sur notre site internet : <https://www.protect-lawyers.com/en/statement-demanding-an-acquittal-of-lawyer-wang-quanzhang/>

Participation de l'OIAD à l'audience publique de la Sous-Commission aux droits de l'homme du Parlement européen concernant les « attaques envers les professions juridiques et les avocats défendant les droits de l'homme »

Le 19 février 2019 avait lieu au Parlement européen (Bruxelles) une audience publique concernant les dangers encourus par les avocats défenseurs des droits de l'homme. Cette audience était organisée par la Sous-Commission aux droits de l'homme du Parlement européen, présidée par M. Pier Antonio Panzeri.

L'Observatoire International des Avocats en Danger, les délégations de l'Association des barreaux allemands et de l'Association des barreaux espagnols, le Conseil des barreaux européens (CCBE), et l'association The Rights Practice ont participé à cet évènement.

M. Richard Sédillot, directeur de la Commission des droits de l'homme du Conseil National des Barreaux et représentant de l'OIAD lors de cette audience publique, a exposé la situation des avocats en Turquie. Cette audience a également été l'occasion de recueillir le témoignage de Mme Botagoz Jardemalie, avocate kazakhe réfugiée en Belgique dont le frère est actuellement emprisonné ; elle a dénoncé le harcèlement dont sont victimes les avocats kazakhs et l'usage répandu de la torture dans les prisons du régime. M. Fuad Agayev, avocat azerbaïdjanais radié du barreau dans son pays, a quant à lui expliqué l'instrumentalisation des procédures disciplinaires par le pouvoir en Azerbaïdjan. La situation des avocats chinois, et notamment de notre confrère Wang Quanzhang, a été évoquée par Mme Nicola Macbean, directrice de l'organisation The Rights Practice.